

# Mémoire pour la préservation de la minoterie ADM dans le cadre de la consultation publique sur la vision d'avenir et des principes de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure.

---

*Septembre 2019*

---

Présenté par le syndicat des  
**Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce,  
section locale 501 (TUAC 501)**

# Table des matières

I. Introduction .....	1
II. Présentation des TUAC 501 .....	1
III. À propos des travailleurs et des travailleuses de la minoterie ADM .....	2
IV. À propos de la minoterie ADM .....	2
V. Nos craintes face au processus de vente de la Pointe-du-Moulin .....	3
VI. Nos attentes .....	4

## I. Introduction

Le syndicat des **Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (TUAC 501)**, tient à faire connaître sa position concernant l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. Le présent mémoire a pour but de démontrer les impacts négatifs sur les emplois qu'occupent notamment la soixantaine de syndiqué(e)s travaillant à la minoterie ADM située au 950, rue Mill à Montréal, advenant l'insertion d'un quartier mixte pouvant accueillir des résidences, des commerces, des hôtels ainsi que des attractions touristiques à côté d'un site industriel d'envergure.

## II. Présentation des TUAC 501

La section locale 501 de l'Union des employés de commerce a été créée en 1974. À l'époque, elle regroupait quelques milliers de membres provenant principalement des entrepôts. En 1979, l'Union des employés de commerce et le syndicat des Travailleurs canadiens de l'alimentation et d'autres industries fusionnent pour former le plus grand syndicat de l'alimentation et du commerce, les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (en 1988, l'appellation devient Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce).

Au cours des années, de nombreuses campagnes de syndicalisation ont permis d'augmenter considérablement le nombre de membres et d'étendre le champ d'action des TUAC 501 à d'autres secteurs, notamment celui de la minoterie. Aujourd'hui, les TUAC 501 font partie du plus important syndicat francophone de l'alimentation et du commerce de tout le Québec et du nord du Nouveau-Brunswick.

Notre organisation élargie compte plus de 55 000 membres au Québec, 255 000 membres au Canada et au-delà de 1,4 million en Amérique du Nord.

Nos membres travaillent dans tous les domaines de l'industrie alimentaire et du commerce, ainsi que dans d'autres domaines, tels les emplois de service, de transformation, de fabrication de même que les emplois techniques et professionnels.

Dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec, la grande organisation des TUAC regroupe plus de 10 000 travailleurs et travailleuses. Près de la moitié de cette main-d'œuvre est représentée par la section locale 501 des TUAC, notamment la soixantaine de syndiqué(e)s de la minoterie ADM qui ont adhéré à notre grande organisation en 2010.

### III. À propos des travailleurs et des travailleuses de la minoterie ADM

Depuis plus de 130 ans, des milliers de travailleurs et de travailleuses se sont succédé au complexe agro-industriel de la rue Mill à Montréal pour produire la farine et la semoule que l'on retrouve sous plusieurs formes dans les assiettes des familles québécoises.

Pour transformer annuellement près de 500 000 tonnes métriques de blé, la minoterie ADM tourne de jour comme de soir, sept jours sur sept, ce qui requiert les services d'une main-d'œuvre spécialisée composée d'opérateurs, de mélangeurs, de préposés à l'élévateur, de balayeurs, de mécaniciens, d'électriciens, d'hommes d'entretien et de techniciens de laboratoire.

Ces travailleurs et ces travailleuses ont obtenu au fil des conventions collectives de très bonnes conditions de travail, notamment des salaires qui varient entre 26,18 \$ et 31,74 \$ l'heure travaillée, auxquels peuvent s'ajouter des heures supplémentaires rémunérées à temps et demi ou à temps double ainsi que des primes d'équipe variant entre 0,95 \$ et 1,50 \$ l'heure travaillée. Ce qui confère aux syndiqué(e)s d'ADM un salaire supérieur au salaire horaire moyen de l'ensemble des Québécois qui s'élevait à 25,42 \$ en 2018 selon l'Institut de la statistique du Québec.

### IV. À propos de la minoterie ADM

La minoterie de la rue Mill est la plus grande au Canada et la troisième en importance pour ADM en Amérique du Nord. En 2013, l'entreprise a investi plus de 20 millions de dollars pour revitaliser le moulin afin qu'il soit plus productif et compétitif. Cet investissement témoigne de la volonté de l'entreprise de maintenir ses activités à Montréal en plus de contribuer à consolider des emplois de qualité dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec.

Le site de la Pointe-du-Moulin comprenant la minoterie ADM et le Silo 5 est situé dans une zone de mixité à dominante industrielle autorisant les commerces et les services de forte intensité : un usage commercial ou industriel est autorisé à tous les niveaux.

La minoterie ADM bénéficie d'un accès direct et en continu aux réseaux routier et ferroviaire qui lui sont essentiels pour le transport des marchandises et des équipements. Annuellement, c'est plus de 36 000 camions et au-delà de 5 700 wagons qui convergent vers le site.

Ce flux constant génère nécessairement des niveaux élevés de bruit, de vibration et de poussière qui sont acceptables dans la zone où la minoterie est située, mais qui s'avèrent beaucoup trop élevés dans les zones plus sensibles comme les quartiers résidentiels.

## V. Nos craintes face au processus de vente de la Pointe-du-Moulin

En février 2019, la Société immobilière du Canada (SIC) annonçait le lancement de la « demande de propositions afin de revaloriser le secteur de la Pointe-du-Moulin et du Silo 5 et de le transformer en projet emblématique pour la métropole ». Les propositions des participants devaient inclure la revalorisation du Silo 5 et la création d'un quartier mixte pouvant accueillir des résidences, des commerces, des hôtels, des attractions touristiques ainsi que la conservation de la valeur patrimoniale industrielle du site, l'accessibilité du secteur riverain pour le public et une connectivité avec les quartiers voisins.

La réalisation d'un tel projet sur le site de la Pointe-du-Moulin soulève de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir de la minoterie ADM. Celles-ci s'articulent autour de deux questions essentielles : est-ce qu'il y aura une modification du règlement de zonage et est-ce qu'il y aura une modification des tracés routier et ferroviaire?

- 1. La modification du règlement de zonage :** L'insertion d'un quartier mixte pouvant accueillir des résidences, des commerces, des hôtels ainsi que des attractions touristiques à côté d'un site industriel d'envergure expose la minoterie ADM aux plaintes du voisinage concernant les niveaux élevés de bruit, de vibration et de poussière. Ce qui nécessitera fort probablement un changement du règlement de zonage pour accommoder la nouvelle clientèle qui fréquentera quotidiennement le site de la Pointe-du-Moulin et forcera la minoterie ADM à adapter ses activités en fonction de ses nouveaux voisins et non en fonction de sa rentabilité comme c'est le cas depuis l'implantation de la minoterie.
- 2. La modification des tracés routier et ferroviaire :** Un éventuel changement de configuration de la rue Mill ou des voies ferrées, dont le tracé est à quelques mètres du Silo 5, aura nécessairement un impact direct sur les activités d'ADM puisqu'elles sont essentielles à la vitalité de l'entreprise. Des usages résidentiels ou sensibles en bordure des voies d'accès qu'empruntent annuellement les 36 000 camions et les 5 700 trains généreront plus de trafic dans le secteur. Par conséquent, il y aura plus de pression sur cesdites voies d'accès à l'usine, ce qui pourrait engendrer des conditions réduites de services.

La rentabilité financière est une notion fondamentale pour toute entreprise. Dans le cas qui nous préoccupe, nous avons la certitude que la minoterie ADM obtient actuellement de très bons rendements. Toutefois, en raison des inquiétudes que nous avons soulevées concernant un éventuel changement de zonage et la possibilité d'une modification des tracés routier et ferroviaire, nous anticipons une baisse importante de la cadence de production. Ce qui aurait une incidence négative sur les rendements financiers de l'usine et pourrait inciter les gestionnaires à fermer la minoterie de la rue Mill et déplacer la production dans l'un de ses nombreux moulins dispersés à travers l'Amérique du Nord. S'ensuivront la perte d'emplois de qualité dans le secteur de la Pointe-du-Moulin, une diminution de la proportion d'aliments produits et consommés chez nous et une perte économique importante pour le secteur de la transformation alimentaire au Québec.

## VI. Nos attentes

Pour toutes ces raisons, nous demandons à l'Office de consultation publique de Montréal de choisir un projet qui permettra de préserver les conditions optimales pour le maintien de la production ainsi que des emplois directs et indirects que génère la minoterie ADM.